

Responsable des services techniques (h/f)

Synthèse de l'offre

Employeur :	MAIRIE DE TERRASSE (LA) 102, Place de la Mairie 38660LA TERRASSE
Grade :	Technicien
Référence :	O038201200184289
Date de dépôt de l'offre :	14/12/2020
Type d'emploi :	Emploi permanent - vacance d'emploi
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/02/2021
Date limite de candidature :	30/01/2021

Lieu de travail :

Lieu de travail :	102, Place de la Mairie 38660 LA TERRASSE
-------------------	--

Détails de l'offre

Grade(s) :	Technicien Technicien principal de 1ère classe Technicien principal de 2ème classe
Famille de métier :	Architecture, bâtiment et logistique > Gestion des services techniques et des bâtiments
Métier(s) :	Responsable des services techniques

Descriptif de l'emploi :

-Piloter et suivre les activités du service technique Assurer le management et la gestion du personnel du service technique Veiller à l'entretien des locaux techniques, du matériel et des véhicules Elaborer, suivre et mettre en œuvre le budget du service technique Garantir le contrôle et la mise aux normes des ERP communaux Assurer la gestion, le pilotage et le suivi des contrat de maintenance Elaborer tous les arrêtés liés à la circulation, le stationnement, la voirie en lien avec les élus Participer aux activités du service technique assurées en régie Assurer la gestion du matériel communal Apporter une expertise pour les marchés publics de travaux

Profil demandé :

Connaissances théoriques et savoir faire :

- Maîtrise des techniques de management et capacité à organiser et encadrer un service de 5 personnes ;
 - Excellente connaissance technique dans les domaines du bâtiment et des travaux publics
 - Expériences dans la gestion de projets
 - Maîtrise de la réglementation de sécurité et d'accessibilité dans les ERP
 - Bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité au travail
 - Bonne connaissance des collectivités territoriales
 - Maîtrise des outils informatiques
 - Connaissances des règles d'entretien des espaces verts
- Savoir-être : comportement, attitudes, qualités humaines :
- Sens de l'organisation
 - Qualités relationnelles et d'écoute
 - Rigueur, méthode
 - Être force de proposition pour l'évolution ou l'amélioration du fonctionnement du service technique
 - Sens du service public ;
 - Réactivité, disponibilité et prise d'initiative
 - Autonomie et sens des responsabilités
 - Polyvalence

Agréments - Habilitations - Permis - Diplôme obligatoire :

Formation recherchée : niveau licence professionnelle minimum dans les domaines techniques (travaux publics, VRD, génie civil, aménagement du territoire ...)

Permis B exigé.

Expérience professionnelle demandée : au moins 3 ans en tant que responsable des services techniques ou dans des fonctions similaires au sein d'une commune de strate comparable (2600 habitants) ou supérieure.

Statut : Technicien, technicien principal 2ème classe, technicien principal 1ère classe

Expérience sur un poste similaire souhaitée

Mission :

Piloter et suivre les activités du service technique :

- Piloter et contrôler les activités du service ;
- Assurer le suivi de l'activité du service par la création et le suivi d'outils tels que des tableaux de bords, des plannings hebdomadaires des tâches à réaliser, des plans de charge ...
- Dresser un bilan trimestriel de l'activité du service et une perspective des activités pour le trimestre à venir ;
- Proposer à la direction, en conformité avec les besoins et les orientations communales, les projets prioritaires en matière de travaux, de maintenance et d'entretien des bâtiments, voiries et installations communales ;
- Rendre compte du fonctionnement du service à la direction et à l'autorité territoriale par la communication de plannings hebdomadaires des tâches réalisées et l'évaluation des projets et activités menées, l'analyse de leur mise en œuvre et le signalement d'éventuels dysfonctionnement ou risques.

Assurer le management et la gestion du personnel du service technique :

- Réaliser l'interface entre les élus, le DGS et les agents (transmission des informations, orientations, conseils, suivi de l'activité ...) ;
- Répartir et coordonner le travail à effectuer par le service technique ;
- Suivre sur le terrain la mise en œuvre du travail à effectuer par le service technique ;
- Programmer et animer les réunions de service ;
- Assurer la gestion du personnel du service technique : tenue et suivi des entretiens annuels, régulation des dysfonctionnement et conflits éventuels, suivi de la formation des agents ;
- Veiller à l'application des normes et dispositifs d'hygiène et de sécurité au travail

Veiller à l'entretien des locaux techniques, du matériel et des véhicules

- Garantir le nettoyage des locaux techniques ;
- Garantir l'entretien courant et le nettoyage du petit matériel et du parc de véhicules de la collectivité ;
- Gérer les sinistres affectant le matériel et les véhicules en lien avec le service administration générale (déclarations à l'assurance, lien avec les experts, programmation des réparations ...)

Elaborer, suivre et mettre en œuvre le budget du service technique

- Elaborer, suivre et mettre en œuvre, en collaboration avec la direction, le budget de fonctionnement annuel du service technique ;
- Garantir le respect des prévisions budgétaires en contrôlant la consommation des crédits et en proposant, le cas échéant, les

rectifications nécessaires aux écarts entre le prévisionnel et le réalisé ;

- Piloter le process de réalisation des devis dans le respect des contraintes budgétaires du service ;

Garantir le contrôle et la mise aux normes des ERP communaux

- Assurer le suivi des ERP : planifier et suivre les contrôles réglementaires, étudier et planifier les mises aux normes nécessaires ;

- Assurer le suivi des consommations et des coûts de fonctionnement des équipements

- faire un tableau synthétique par bâtiments communaux avec les plans, la maintenance, l'historique des travaux

- les interventions effectuées et leurs vérifications

- Participer aux commissions de sécurité ;

Assurer la gestion, le pilotage et le suivi des contrat de maintenance

- Préparer, suivre et renouveler les contrats de maintenance : rédiger les cahiers des charges et pièces contractuelles, mettre en œuvre les appels d'offre dans le respect du code de la commande publique, sous la supervision du DGS

Elaborer tous les arrêtés liés à la circulation, le stationnement, la voirie en lien avec les élus

- Traiter les DICT et rédiger les arrêtés correspondants

- Assurer le lien avec les pétitionnaires et les entreprises

Participer aux activités du service technique assurées en régie (au moins une fois par semaine)

- Organiser, superviser, suivre et participer aux chantiers organisés en contrôlant la réalisation des travaux sur un plan technique et organisationnel

- Accompagner les agents du service dans l'exercice de leurs activités

- Participer au déneigement le cas échéant

Assurer la gestion du matériel communal :

- Gestion des prêts de matériels en lien avec le service affaires générales

- Organisation matérielle des manifestations en lien avec les élus

Apporter une expertise pour les marchés publics de travaux :

- Participer à la construction des DCE et/ou des dossiers de subvention avec le DGS et les maîtres d'œuvre travaillant pour la commune ;

- Apporter une expertise aux élus dans le cadre des réunions liées aux marchés de travaux ;

- Préparation des CAO liées aux marchés de travaux ;

- Assurer le suivi des chantiers délégués en lien avec l'adjoint aux travaux

Contact et informations complémentaires :

Monsieur Simon LAHURE Directeur Général des Services : 04 76 92 49 53

Adresser lettre de motivation + CV à Mme le Maire - Par courrier : Mairie de La Terrasse - 102 Place de la Mairie - 38660 La Terrasse

Par mail : bienvenue@mairie-laterrasse.fr

Téléphone collectivité :

04 76 08 20 14

Adresse e-mail :

dgs@mairie-laterrasse.fr

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.